
La vulgarisation juridique

par Stéphanie Boutin, Michelle Cumyn et Mélanie Samson

La vulgarisation consiste à rendre accessibles au plus grand nombre des connaissances d'un niveau avancé propres à un domaine spécialisé. Vulgariser, c'est expliquer ses connaissances simplement, tout en éveillant la curiosité. La vulgarisation juridique emprunte aux principes de la communication claire (1), mais comporte ses particularités (2).

1 Vulgarisation juridique et communication claire

Les principes de la communication claire s'appliquent à la vulgarisation. Toutefois, il ne faut pas confondre la communication du droit et sa vulgarisation, dont les objectifs ne sont pas les mêmes.

La vulgarisation consiste à fournir des informations générales en lien avec les situations les plus courantes. Elle présente des cas simples et typiques pour illustrer l'application du droit.

Les professionnels du droit, lorsqu'ils conseillent leurs clients, ne se contentent pas de vulgariser le droit : ils les informent précisément de leurs droits et obligations, en considérant la situation qui est la leur.

La vulgarisation ne possède pas l'autorité d'une loi, d'une décision ou d'un ouvrage de doctrine. Elle perd en précision et en nuances ce qu'elle gagne en simplicité. Les « causes en bref », qui résument en langage accessible les décisions de la Cour suprême du Canada, en sont un bon exemple. Ces notes destinées au public et aux médias

« ne font pas partie des motifs de jugement de la Cour et elles ne doivent pas être utilisées lors d'une procédure judiciaire », prévient le personnel des communications de la Cour¹.

2 Techniques de vulgarisation juridique

La vulgarisation juridique peut s'adresser au public en général ou à des personnes qui possèdent des connaissances de base en droit. Il importe de bien circonscrire le sujet et de garder à l'esprit l'auditoire qui est visé.

Un texte de vulgarisation doit être concret. Il s'appuie sur des éléments connus. Il fournit des données ou des illustrations. L'emploi d'une métaphore peut faciliter la compréhension. Une touche d'humour permet de rendre l'exposé plus vivant.

On conseille généralement de procéder du particulier au général. Ainsi, les exemples précèdent la théorie. Les conclusions ou résultats sont présentés dès le début de l'exposé pour démontrer rapidement sa pertinence.

L'amorce, qui vise à éveiller la curiosité de l'auditoire, peut contenir une anecdote, une interrogation ou un paradoxe.

Le propos est souvent structuré de manière chronologique, comme si on racontait une histoire. Il peut aussi prendre la forme d'une démonstration ou aborder une même question sous différents angles.

La conclusion devrait être percutante et ne pas se contenter d'un résumé. Elle peut comporter une ouverture.

Les titres et sous-titres sont simples, concis et attrayants. Ils peuvent prendre la forme d'énoncés ou de questions. Des encadrés permettent l'ajout d'information sans alourdir le propos. Des images, schémas, organigrammes, tableaux et graphiques favorisent la compréhension. Une liste de références permet à la personne qui le désire d'en apprendre davantage sur le sujet.

Il est recommandé d'employer différents médias pour rejoindre un public plus diversifié. Ainsi, les capsules audio ou vidéo conviennent parfois mieux que l'écrit.

¹ Cour suprême du Canada, *Les causes en bref*, en ligne : <scc-csc.ca/case-dossier/cb/index-fra.aspx>.

Exemples

Question ou concept juridiques	Vulgarisation juridique
À quoi sert une procuration?	« À quoi sert une procuration? », en ligne : <i>Chambre des notaires du Québec</i> < cnq.org/fr/famille-couple/73-a-quoi-sert-une-procuration-.html >.
Le Parlement doit-il consulter les peuples autochtones pendant l'élaboration d'une loi ?	Cour suprême du Canada, « Mikisew Cree First Nation c Canada (Gouverneur général en conseil) », <i>La cause en bref</i> , 11 octobre 2018, en ligne : < scc-csc.ca/case-dossier/cb/37441-fra.aspx >.
Quels sont les avantages de la médiation aux petites créances?	Éducaloi « La médiation aux petites créances », en ligne : <i>YouTube</i> < youtube.com/watch?v=dnUOO1Oceuw >.
La reprise du logement et l'éviction	« La reprise du logement et l'éviction », en ligne : <i>Éducaloi</i> < educaloi.qc.ca/capsules/la-reprise-du-logement-et-leviction >.
Les entreprises de déneigement peuvent-elles se dégager de leur responsabilité pour les dommages causés à votre propriété?	La Facture, « La question de la semaine sur la responsabilité d'un déneigeur qui cause des dommages à votre propriété » (23 janvier 2018), en ligne : <i>Radio-Canada</i> < ici.radio-canada.ca/tele/la-facture/site/segments/vraioufaux/55767/deneigement-deneigeur-dommage-propriete-clause-exclusion-responsabilite-illegale >.

Références suggérées

Lapointe, Pascal, *Guide de vulgarisation. Au-delà de la découverte scientifique : la société*, Québec, MultiMondes, 2008.

Malavoy, Sophie, *Guide pratique de vulgarisation scientifique*, Montréal, ACFAS, 1999.

Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon

Faculté de droit, Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck, local 6257
1030, avenue des Sciences-Humaines
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

Courriel : crj@fd.ulaval.ca
Twitter : [@CRJ_LP_Pigeon](https://twitter.com/CRJ_LP_Pigeon)

*Capsule mise à jour le 21 janvier 2019.